

## AUTORISATION DE FABRICATION

Conformément à la Loi et au Règlement sur les appareils sous pression (L.R.Q., chap. A-20-01), le fabricant :

CANMEC INDUSTRIEL INC.  
1750 LA GRANDE  
SAGUENAY (CHICOUTIMI) QC.  
G7K 1H7

**QQP : 356**

A démontré, à la satisfaction de la Régie du bâtiment, que son programme de contrôle de la qualité d'un appareil sous pression est conforme aux normes et codes suivants :

CSA B51 (appareils et accessoires en conformité  
avec le CODE ASME SECTION VIII DIV. 1)

CSA B51 (tuyauterie échantillonnage en conformité  
avec les CODES ASME B31.1, B31.3 et B31.5)

Cette autorisation se limite aux normes et codes spécifiés et ne doit pas être interprétée comme un certificat d'autorisation ASME.

**Cette autorisation expire le 26 février 2012**

Saguenay le 27 mai 2009

**SERVICE DE L'INSPECTION DE LA FABRICATION  
D'APPAREILS SOUS PRESSION**



Jonquière, le 27 mai 2009

CANMEC INDUSTRIEL INC.  
1750 LA GRANDE  
SAGUENAY (CHICOUTIMI) QC.  
G7K 1H7  
M.Gilles Fortin

QQP : 356

---

**OBJET :**  
**VOTRE PROGRAMME DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ CSA B51**

---

Monsieur,

Par la présente, il nous fait plaisir de vous transmettre votre autorisation provinciale pour la fabrication d'appareils accessoires et tuyauteries sous pression, tel que requis par le règlement.

Veuillez accepter, Monsieur nos salutations les plus distinguées.

Eric Tremblay, Inspecteur  
Appareils sous pression

c.c M. Jean Pierre Fachinetti RBQ

---